



REF: DRH/DDC/N°1355/2021

## Appel à Candidature (1er appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature en interne pour l'accès au poste de Chef de Division Ressources au niveau de la Direction Régionale Kénitra Khémisset relevant du Pôle Réseau.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences / DRH, du site de l'emploi public <a href="https://www.emploi-public.ma">www.emploi-public.ma</a> ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profils requis	Compétences
	-Chef de Division et assimilé ayant une ancienneté(*) d'au moins 2 ans dans le	-Connaissance des métiers et de l'organisation de la CNSS;
	poste ; Ou	-Connaissance de la réglementation régissant les marchés publics ; -Connaissance des techniques de la
Chef de Division Ressources	-Chef d'Agence ayant une ancienneté <sup>(*)</sup> d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou	gestion administrative du personnel; -Maîtrise des techniques de la comptabilité et budgétaire;
Direction Kénitra Khémisset	-Chef de Service ou assimilé ayant une ancienneté <sup>(*)</sup> d'au moins 3 ans dans le poste;	-Maîtrises des outils de reporting ; -Connaissance des outils informatiques;
Pôle Réseau	Ou -Cadre de formation Bac+3 (licence ou	-Capacité à encadrer, animer et superviser une équipe de travail ; -Capacité organisationnelle ; -Qualités relationnelles ;
	équivalent) minimum, ayant une ancienneté <sup>(*)</sup> d'au moins 5 ans à la CNSS.	-Capacités d'analyse et esprit de synthèse.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- -Demande de candidature
- -CV
- -Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.
- Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2021@cnss.ma** au plus tard le Ad Hoc désignée à cet effet.

(\*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1<sup>ère</sup> nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Hassan BOUBRIK Directeur Général

